



## Délibération n°2022-146

Date de la convocation : 14 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

### Objet : Adhésion à l'Association 3AR

#### Le mardi 20 décembre 2022 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Jean Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Jean-François LATASTE, Corinne de PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, François CLAUDE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Marie-Françoise LABORDE, ,

**Suppléant :** Luc de MONSABERT,

**Procurations :** Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Marie-Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO, Sophie ROBERT à Roger LARRODE, Annie LAGELOUZE à Véronique GOMES,

**Absents :** Roland DUCAMP, Valérie BRETTHOUS, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET, Henri LALANNE

**Secrétaire de séance :** Dominique DUPUY

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** le Plan national pour des achats durables 2022-2025 ;

**VU** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial arrêté par le Conseil communautaire du 15 novembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes souhaite mettre en place une politique d'achats publics écoresponsables,

Le Président rappelle qu'au titre du PCAET, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans souhaite s'engager dans la mise en place d'une politique d'achats publics éco-responsables.

A ce titre, il est proposé que la Communauté de communes adhère à l'Association régionale 3AR, l'association des achats responsables créé au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'Association a pour vocation d'accompagner et de faciliter les réalisations d'achats éco-responsables par les acheteurs publics. Elle propose ainsi aux membres adhérents, des formations, des conseils personnalisés et la mise en lien avec les autres acheteurs du territoire.

Dans la continuité du projet de Plan Climat Air Energie Territorial arrêté, il est donc proposé que la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans adhère à l'Association 3AR. La cotisation annuelle est fixée à 550€ pour l'année 2023.



**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

- **DECIDE** l'adhésion de la Communauté de communes à l'Association 3AR pour l'année 2023
- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 550€ pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](http://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE

